



# ***RÈGLEMENT CONCOURS SPÉCIAL JEUNES***



**Comité Régional  
Provence Alpes Côte  
d'Azur**

## INFORMATION

Le présent document est une copie simplifiée du passeport du Jeune Archer applicable dans le Comité Régional PACA

# Sommaire

## **1. Les Concours Spécial Jeunes**

- 3.1 Les Archers
- 3.2 Les Arbitres
- 3.3 Le Matériel
- 3.4 Les Catégories d'âges
- 3.5 Les Niveaux
- 3.6 Les Passages de Niveaux
- 3.7 Les Généralités
- 3.8 Les Recommandations
- 3.9 Le Déroulement des Concours

## **2. Le Sur-classement et le Médical**

- 5.1 Le sur-classement
- 5.2 Le Médical

## **3. Les logigrammes de passage de niveaux**

- 4. 1 Logigramme de passage de niveaux - Salle
- 4.2 Logigramme de passage de niveaux- Extérieur

## **3. Les Concours Spécial Jeunes**

### **3.1 Les Archers**

Les concours Spécial Jeunes organisés par les clubs des différents CD du Comité Régional PACA sont ouverts à tous les jeunes archers licenciés tirant sur cible anglaise, dans les catégories notées ci-dessous, sans distinction d'arme mais seuls les archers licenciés au sein d'un club du Comité Régional PACA et respectant le présent règlement, peuvent prétendre à une récompense dudit Comité.

### **3.2 L'arbitre**

Au moins un arbitre officiel de la FFTA veillera au respect des règlements. Les commissions des arbitres des différents CD s'assureront de la nomination de l'un des leurs pour chaque concours

### **3.3 Le Matériel autorisé**

Seuls les arcs classiques avec ou sans viseur sont admis afin de rester dans la démarche Fédérale. Les autres arcs (poules, longbow..) devront être classés indépendamment suivant les règles propres du club organisateur et ne recevront pas de récompense du Comité Régional PACA.

Les flèches seront marquées des initiales ou du nom et prénom de l'archer sur le fût.

### **3.4 Les Catégories d'âges**

Seules les catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadet sont admises en concours "Spécial Jeunes".

Les Filles et les garçons sont classés séparément dans les différents niveaux.

### **3.5 Les Niveaux**

Les jeunes archers pourront évoluer suivant 6 niveaux.

- Poussin & débutant : Porte d'entrée des différentes catégories d'âges (les cadets rentrent au niveau 3)
- Niveau 3 : Représente l'évolution des niveaux Poussin & débutant au niveau 3
- Niveau 2 : Représente l'évolution du niveau 3
- Niveau 1 : Représente l'évolution du niveau 2
- Niveau AS : Représente l'évolution du niveau 1

Après cela, le jeune archer participera aux Concours Sélectifs au Championnat de France (Extérieur ou Salle dans sa catégorie d'âge).

Le niveau d'admission est laissé à l'appréciation de l'entraîneur du club auquel l'archer est rattaché.

### **3.6 Les Passages de Niveaux**

- Le changement de niveau se fait suivant un critère de points à obtenir. Ce critère est différent en salle ou en extérieur et peut varier suivant le niveau et l'âge mais également entre les filles et les garçons pour une plus grande équité.
- Les distances de tir et le diamètre du blason suivent l'évolution de manière à amener l'archer le plus près possible des éléments des concours Sélectifs en salle et en extérieur.
- Chaque changement de niveau est récompensé, par le Comité Régional PACA, par la remise d'un badge associé à son nouveau niveau.

### **3.6 Les Passages de Niveaux (suite)**

- Le passage de niveau est proposé par le représentant du CD d'appartenance et validé par l'arbitre de la rencontre sous réserve que les conditions d'obtention soient conformes au règlement du Comité Régional PACA "Spécial Jeunes".
- Si le jeune archer participe à une rencontre à l'extérieur de son Comité Régional, la feuille de marque de la rencontre sera nécessaire pour la validation et assurer le suivi. Les conditions de tir (blason, distance, nombre de flèches) devront être identiques.
- Les passages de niveaux et les badges associés sont décrits dans les logigrammes de passage de niveau en salle et en extérieur. ( voir Chapitre 5.1 & 5.2)
- Les différentes catégories d'âges sortent à des niveaux différents . ( voir Chapitre 5.1 & 5.2) conformément aux distances et dimensions de blason des concours Sélectifs au Championnat de France.

### **3.7 Les Généralités**

- La participation à un concours Sélectif au Championnat de France interdit toute participation à un concours "spécial jeunes" et cela quelque soit la discipline (Campagne, Nature, 3D...).
- Il n'est pas possible de revenir à un niveau inférieur.
- Si un changement de niveau est obtenu lors d'un concours jeune, le jeune archer doit être obligatoirement inscrit dans ce nouveau niveau lors de la prochaine compétition.
- Un archer ayant déjà participé à des concours Spécial jeunes conserve son niveau même en cas de changement de catégorie d'âge
- Chaque archer doit être en possession de son passeport Jeune Archer

### **3.7 Les Généralités (suite)**

- Les distinctions Fédérales peuvent être données lors de ces concours mais sont organisées sous la responsabilité du club d'appartenance et les inscriptions aux concours doivent être faites en cohérence avec ces niveaux de distinction.
- Chaque archer, classé au titre des concours "Spécial Jeunes" pourra suivre son évolution suivant l'organisation mise en place dans son CD, et sur le présent passeport.
- L'arbitre notifiera sur le passeport les passages de niveaux
- Le coût et la fourniture des badges est pris en charge par le Comité Régional PACA

### **3.8 Les Recommandations**

- Les parents s'assureront que leur(s) jeune(s) archer(s) aient une boisson (eau si possible), de quoi se restaurer (gâteaux, fruits secs ou frais, etc...).
- Les parents s'assureront que leur(s) jeune(s) archer(s) aient une casquette ou un bob, des lunettes de soleil et de la crème solaire lors des concours en extérieur.
- Le jeune archer devra se présenter aux concours soit vêtu de la tenue du club et à défaut d'un pantalon (ou short en extérieur) de sport et d'un tee-shirt blanc. Le Jean's ou tout autre tenue de ville sont proscrits.
- Seules les chaussures de sport fermées sont autorisées sur les pas de tir.
- L'archer, l'ensemble des accompagnateurs, parents, entraîneurs devront avoir un comportement exemplaire notamment envers l'arbitre et faire preuve de Fair-play, une des valeurs essentielles de notre sport .

### **3.9 Le Déroulement du Concours**

- Un échauffement collectif est organisé par un entraîneur ou un aide entraîneur dans la mesure du possible du club organisateur.
- Des volées d'échauffement précèdent le début des tirs comptés.
- En salle, la compétition se déroule en 2 manches de 5 volées de 3 flèches, une pause est faite entre les 2 manches. La durée de chaque volée est de 2 minutes (120 secondes).
- En extérieur, la compétition se déroule en 2 manches de 6 volées de 3 flèches, une pause est faite entre les 2 manches. La durée de chaque volée est de 2 minutes (120 secondes).
- Les égalités sont partagées au nombre de 10 puis des 9.
- A titre de marqueur, un parent ou un accompagnateur assistera les enfants au comptage des points sur la cible qu'il aura en charge, en toute impartialité et s'assurera du respect des règles de sécurité aux abords immédiats de celle-ci. Il assurera également le remplissage de la feuille de marque de la cible à laquelle il est affecté et validera les points.
- Seuls les personnes identifiées "marqueurs" peuvent aller en cible avec les archers.
- Les archers tirant en Niveau AS assurent la fonction de marqueur sous le contrôle d'un accompagnateur ou d'un parent.
- Il sera fait appel à l'arbitre en cas de litige ou de difficulté pour juger un point.

## **4. Le Sur-classement et Le Médical**

### **4.1 Le Sur-classement**

La demande de Sur classement ne présentant que peu d'intérêt au sein des concours Spécial Jeunes, de par le fait que l'archer peut en accord avec son entraîneur sortir desdits concours à tout moment et passer en concours Sélectif au Championnat de France. Sa requête ne sera pas prise en compte.

### **4.2 Le Médical**

La participation aux concours Spécial Jeunes est subordonnée à la présentation, d'une licence sportive FFTA en cours de validité et d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition. Cette mention doit figurer sur la licence.

Les parents de l'archer s'engagent à informer le Président de son club de toute modification de l'état de santé de son enfant pouvant induire une contre-indication.

Tout Docteur en Médecine ( au choix du licencié ) est habilité à délivrer un tel certificat. La durée et les conditions de validité du document, sont décrites dans le règlement de la FFTA.

### **Les Allergies et Autres Traitements Médicaux**

Les parents informeront le Président du club des éventuels éléments de santé de l'enfant et des conduites à tenir en cas de problème.

# 5. Logigrammes de passage de Niveau

## 5.1 Logigramme de passages de niveaux en salle



